



N° OJ : 125

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : Rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World".- Recettes - Subsidés de 100.000,00 EUR de Beliris.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'un Arrêté Royal sera approuvé adoptant la subvention de 100.000 EUR à la Ville de Bruxelles pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World" pour les études de l'éclairage des façades et de la toiture.

Considérant que la convention porte sur les modalités de financement de la contribution de Beliris aux études de l'éclairage des façades et de la toiture du bâtiment de la Bourse ainsi que divers essais pour finaliser l'avant-projet.

Considérant qu'il y a lieu de faire approuver la convention du subside de 100.000 EUR ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2022, moyennant une modification budgétaire ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1

La convention relative à la liquidation à la Ville du subside de 100.000 EUR pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de la rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World", est approuvée ;

Article 2

L'imputation de cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2022 (sous réserve de l'adoption d'une modification budgétaire introduite à cette fin par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle), est approuvée ;

Annexes :